

SESSION DU CONSEIL GENERAL DES HAUTES – PYRENEES
Motion du Groupe Socialiste

6 juin 2014

« Motion sur la réforme territoriale »

Considérant la nécessité de faire bouger l'organisation de nos territoires.

A l'évidence, les évolutions des divers territoires sont étroitement liées à l'évolution de la France dans sa globalité, de l'Europe et même de la mondialisation.

Et on ne pouvait pas faire aujourd'hui l'économie de cette réforme.

Considérant la nécessité de mettre en place les métropoles.

Les métropoles se sont imposées et développées partout ailleurs en Europe, dans le bassin Méditerranéen et dans tous les espaces maritimes en général.

La France est en situation de faiblesse structurelle et organisationnelle tout à fait dommageable à nos territoires et à la puissance économique de notre pays.

Considérant la nécessité de restructurer les 22 Régions actuelles.

Cette restructuration est devenue indispensable du fait de la mise en place des métropoles, qui imposent une révision des périmètres des Régions et une redistribution de leurs compétences.

La carte proposée par le Gouvernement et basée sur 14 Régions nouvelles qui fusionnent en restant entières est maintenant soumise au débat.

Deux textes seront déposés le 18 juin 2014 : le premier porte sur les modalités électorales et le second sur les compétences.

Considérant le bilan de l'action des Conseils généraux.

Le travail mené depuis plus de 30 ans par le Conseil Général, ses élus et ses agents en faveur du service public départemental, a fait de notre collectivité un acteur de proximité reconnu et irremplaçable. Il est le garant :

- de toutes les solidarités sociales,
- du développement de tous les territoires, urbains, ruraux et de montagne des Hautes-Pyrénées,
- de la construction des équilibres fondamentaux du territoire,
- de la réduction des inégalités spatiales dans les Hautes-Pyrénées.

Considérant le travail accompli par les Conseillers généraux.

Par leur présence territoriale proche et quotidienne, les femmes et les hommes en charge du mandat de conseiller(e) général(e) ont su tisser avec nos concitoyens des liens étroits de confiance et de proximité. Cette présence humaine irremplaçable entre l'élu(e) et la population ne saurait disparaître du jour au lendemain.

Considérant l'efficience de l'administration départementale.

L'engagement permanent au service des territoires et de ses habitants s'appuie sur le professionnalisme et l'expertise d'une administration territoriale efficace, compétente et dévouée qui permet au Conseil Général de maintenir un haut niveau de service public pour lutter contre toutes les formes d'inégalités et de discriminations, qu'elles soient sociales ou territoriales.

Considérant la nécessité de définir un avenir nouveau pour les Départements et les Intercommunalités.

Si la Région représente « le bloc des stratégies » : politiques publiques, territoires, Europe... le Département, les Intercommunalités et les Communes représentent dans la zone intermédiaire le « bloc de proximité » à préserver.

Les territoires ruraux qui vont se redessiner à partir de la Réforme des métropoles et des Régions sont des espaces où s'expriment l'intelligence territoriale et la modernité.

Il faut affirmer fortement la solidarité territoriale nécessaire à leur développement et au maintien de la cohésion sociale.

Nous refusons d'envisager la suppression du Département.

Nous proposons de repenser le nouveau positionnement du Département dans l'édifice territorial restructuré, ses compétences et sa gouvernance.

Les Communes et les Intercommunalités sont la base de l'édifice et doivent être renforcées.

Cependant, le périmètre des Intercommunalités, dans l'espace rural et notamment en zone de montagne, ne doit pas être élargi de façon inconsidérée, sauf à nuire au principe de proximité et d'efficacité.

Le Conseil Général des Hautes-Pyrénées :

Affirme sa volonté d'accompagner la réorganisation et la modernisation du territoire.

Se prononce pour le maintien du Département.

Se prononce pour la clarification des compétences.

Se prononce pour la définition de nouvelles gouvernances.

S'engage à défendre la situation et les compétences professionnelles des agents.